



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°17  
16 mai 2006

### 150 Conseil

#### 151 Ecouter, comprendre, agir

- Rencontre avec le Bâtonnier

#### 151 Informations

- Organisation des tribunaux
- Greffe des Référés du TGI
- Echec et mat !

### 151 Europe

- L'Europe en bref
- Appels d'offres

#### 152 Formation continue obligatoire

### 153 Commissions ouvertes

#### 154 Agenda

- Colloque de printemps
- Conférence de l'Adj

### 154 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Célébration de Saint Yves
- Sauvegarde maritime
- La Voix de son maître

#### 155 Carnet

- Dons à la bibliothèque

### 156 Bureau Carrière

# Le Bulletin

## Expertise civile : un code de bonne conduite

### Editorial



Michel Cervoni  
*Membre du Conseil*



Jean-Pierre Forestier  
*Membre du Conseil*

Le 4 mai 2006, le Président du Tribunal de grande instance, le Bâtonnier de l'Ordre et le Président de l'Union des Compagnies d'Experts ont signé une convention relative à la conduite et à la gestion des expertises civiles.

En effet, après les dispositions de la loi du 11 février 2004 et celles des décrets des 23 décembre 2004 et 28 décembre 2005, il restait encore beaucoup à faire pour actualiser, rationaliser et améliorer les mesures d'instruction ordonnées en matière civile ; une commission tripartite, composée de praticiens aguerris, s'y est attachée en privilégiant l'aspect pratique des choses de sorte qu'une unanimité s'est dégagée, sauf sur le problème du Dire récapitulatif qui a été tranché par le pouvoir réglementaire.

Le site de l'Ordre et un vademecum à paraître prochainement vulgariseront l'entier contenu de cette convention placée sous l'égide de la « contractualisation » de l'expertise et du respect renforcé du principe du contradictoire, à tous les niveaux de son processus ; elle définit, de manière équilibrée, les obligations de l'avocat, du Juge et de l'expert.

Pour que cette convention ne reste pas au stade du catalogue des bonnes intentions, un comité de suivi a été désigné.

Une autre commission s'attache à améliorer les conditions de l'expertise pénale.

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre  
du mardi 9 mai 2006

### Collaboration

Mme Florence Lyon-Caen et M. Olivier Cousi, MCO, ont été désignés par le Bâtonnier afin de participer à une commission commune avec les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation concernant le statut des collaborateurs d'avocats aux conseils.

Il faut rappeler que nombre de ces collaborateurs sont des avocats à la Cour, membres de notre Barreau mais que le contrat de collaboration type établi par notre Ordre peut poser des difficultés sur certains points:

- le renvoi au règlement intérieur national ne concerne pas les avocats aux conseils,
  - les types de collaboration doivent être réexaminés car la plupart des collaborateurs travaillent au dossier,
  - il conviendrait d'envisager un rapprochement entre les deux instituts de formation, l'IFRAC et l'EFB,
  - la clause d'arbitrage devrait être repensée dans le sens d'un co-arbitrage du Bâtonnier et du Président de l'Ordre des avocats aux conseils.
- Les membres du conseil en charge de cette question proposeront un projet de contrat spécifiquement adapté à la situation des confrères concernés.

### Barreau de Tunis

M. Dominique Tricaud a relaté au conseil la visite qu'il a faite à Tunis à l'occasion de la rentrée de ce Barreau.

La situation des Droits de l'Homme dans ce pays a été au premier rang des préoccupations de M. Tricaud qui s'est étonné que le Ministre de la

Justice puisse être représenté aux cérémonies par le Président de la Cour de cassation, magistrat du siège théoriquement indépendant, qui a quitté la séance au moment où ont été abordés des discours relatifs aux Droits de l'Homme.

Il faut rappeler que le Barreau de Paris a toujours soutenu le Barreau de Tunis et que ses Bâtonniers se sont régulièrement rendus en Tunisie afin de manifester ce soutien, au besoin à l'occasion de certains procès concernant des confrères.

Un congrès concernant les Droits de l'Homme devrait se tenir les 27 et 28 mai prochain à Tunis mais il aurait été interdit par une décision de justice.

Le Bâtonnier Jean-René Farthouat se rendra sur place aux dates précitées.

### Juristes d'entreprise

Comme annoncé dans le précédent Bulletin, M. Siraga, Président de l'Association Française des Juristes d'entreprise, a été reçu par le Conseil. Selon lui, il existe 10 000 juristes d'entreprises dans notre pays et son association en regrouperait 3 000.

Il a insisté sur l'importance que revêt pour lui la confidentialité des écrits des juristes d'entreprise et sur son souhait de voir cette profession se rapprocher de celle des avocats.

L'AFJE regrette de ne pas avoir eu connaissance du projet de rapport remis le 26 janvier 2006 à M. le Garde des Sceaux (voir Bulletin n°13 du 11 avril 2006) et a exprimé sa profonde déception

dans la mesure où le dit rapport ne débouche pas sur un rapprochement mais sur un nouveau mode d'exercice de la profession d'avocat au sein des entreprises.

La solution proposée aboutit à la création de deux collèges de juristes en entreprise, ceux qui sont avocats et ceux qui ne le sont pas.

Selon l'AFJE, les juristes d'entreprise dont la formation serait au minimum une maîtrise de droit, devraient pouvoir devenir avocat au bout de deux ans d'exercice, il estime qu'il n'existe pas de risques majeurs de transfert massif d'une profession à une autre, seuls 30 juristes d'entreprise ayant demandé à devenir avocats au cours des trois dernières années, selon lui.

Ce souhait est effectivement très éloigné des propositions du rapport qui a été soumis à la Chancellerie et ne peut recueillir l'adhésion de notre profession d'autant que les questions cruciales de la confidentialité et du secret professionnel ne sont pas résolues.



M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, M. Jean-Claude Magendie, Président du Tribunal de grande instance et M. Pierre Loeper, Président de l'Union des Compagnies d'Experts signant, le 4 mai dernier, une convention relative à la conduite et à la gestion des expertises civiles.

# Ecouter Comprendre Agir

## Rencontre avec le Bâtonnier

Le Bâtonnier s'est rendu le mardi 9 mai à l'espace Saint-Martin où étaient invités les avocats des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Il était accompagné de M. Jacques Huillier, membre référent, de MM. Cédric Fischer, secrétaire du Conseil, Philippe Lucet, AMCO, secrétaire général de l'Ordre et de Gérard Nicolay, MCO, directeur de l'EFB.

Les thèmes abordés ont été :

- la formation continue obligatoire ;
- l'assurance professionnelle ;
- les appels d'offres des collectivités, la concurrence déloyale et la déontologie ;
- le respect du contradictoire au sein des commissions ordinaires.

## Greffe des Référés du TGI

Dans le cadre de la mise en place de la communication électronique, le Greffe des Référés du Tribunal de grande instance de Paris a fait connaître son intention de supprimer la possibilité pour les avocats de prendre une date de référé par télécopie et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Dès lors, la réservation des dates ne sera acceptée que par E-Greffe ou par une démarche physique auprès du Greffe des Référés.

Les avocats sont donc invités à s'inscrire au plus vite aux E-Services proposés par l'Ordre en se rendant sur le site de l'Ordre : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org), rubrique E-Services où sont exposées les formalités d'inscription.

## Echec et mat !

Le développement considérable de l'exécution provisoire des décisions de première instance, renforcé par le nouvel article 526 du Nouveau Code de Procédure Civile, peut rendre pratiquement le deuxième degré de juridiction vain.

En effet, qu'importe l'arrêt infirmatif voire la cassation, dès lors que la partie qui a reçu indûment un paiement se révèle dans l'incapacité de restituer.

L'exécution provisoire étant poursuivie aux risques de celui qui l'entreprend, de même que l'exécution d'un arrêt susceptible de pourvoi, il est dès lors tentant pour la partie qui a été contrainte d'exécuter indûment, d'en demander la restitution au mandataire, avocat, huissier ou avoué, de la partie poursuivante.

Nous commençons à voir fleurir ce genre de recours. Pourtant, le « risque » ne devrait pas être pour ceux qui n'agissent qu'« es qualités », mais pour la partie elle-même ; sinon, l'avocat qui a poursuivi l'exécution provisoire engagerait, quoi qu'il arrive, sa responsabilité :

- soit à l'égard de son client, s'il ne met pas en œuvre l'exécution de la décision dans l'hypothèse où celle-ci serait ultérieurement maintenue,
- soit à l'égard de l'adversaire, si la décision est finalement mise à néant et son client incapable d'en rembourser les causes.

Echec et mat !

Bruno Richard, AMCO  
Directeur du Bureau des Assurances  
Tél. : 01 44 88 59 82 - Fax : 01 44 88 59 98  
E-mail : [brichard@avocatparis.org](mailto:brichard@avocatparis.org)

## Informations

### Organisation des tribunaux

Sont disponibles auprès des appariteurs de l'Ordre :

- le calendrier des audiences du Tribunal d'instance et de la juridiction de proximité du Tribunal de grande instance de Nogent sur Marne pour le **second semestre 2006** ;
- le calendrier des audiences du Tribunal d'instance de Bobigny de **septembre 2006 à août 2007**.

Renseignements :  
Appariteurs de l'Ordre  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 23

## Europe

### L'Europe en bref

Journal Officiel de l'Union Européenne

Deux décisions rendues le 27 avril 2006 relative à la conclusion d'accords entre la Communauté européenne et le Danemark ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne :

- la première concerne la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale,
- la seconde concerne la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale.



## Formation Continue Obligatoire



**Direction de la  
formation continue**

Dernier rappel : Les confrères qui ont participé à des colloques, conférences, séminaires de formation continue réalisés par des organismes extérieurs à l'EFC doivent impérativement adresser leurs attestations individuelles à - ODA - l'EFC - Direction Formation Continue - 63 rue de Charenton - 75012 Paris. Ceux qui ont été intervenants à ces formations ou ceux qui ont publiés des écrits juridiques doivent fournir des attestations identiques.

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Regards croisés « Autorités de régularisation face aux règles du procès équitable »	Jeudi 18 mai de 18h à 20h Maison du Barreau - Tarif : 50 €	Droit Public Y. Aguila
Le juge d'instruction Niveau 2	Jeudi 18 mai de 9h à 12h EFC - Tarif : 50 €	Droit Pénal P. Maisonneuve
Transport routier européen Niveau 2	Mardi 23 mai de 9h à 11h EFC - Tarif : 30 €	Droit du Transport - Droit Européen L-M Impallomeni S. Worthalter
L'Europe pénale Niveau 2	Lundi 29 mai de 14h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 80 €	Droit pénal en partenariat ACE W. Feugère
Droit administratif des étrangers Niveau 2	Mercredi 31 mai de 18h à 21h Maison du Barreau - Tarif : Gratuit Inscription : ifc@efb-paris.avocat.fr	Droit des Etrangers F. Mendel-Riche - JJ Israël
Filiation : nouveau droit, nouvelle procédure Niveau 2	Mercredi 31 mai de 13h30 à 17h30 Maison du Barreau - Tarif : 80 €	Droit de la Famille M. Montgolfier - S. Cohen-Lang E. Mulon - D. Piwnica H. Poivey-Leclercq
Marques et Internet Niveau 2	Mardi 6 juin de 9h à 13h EFC - Tarif : Gratuit Inscription : ifc-cab@efb-paris.fr	Droit des Nouvelles Technologies Cabinet Bensoussan M-E Haas
L'aide aux victimes « Droit du handicap et dommage corporel » Niveau 2	Jeudi 8 juin de 9h à 13h Bibliothèque de l'Ordre - Tarif : Gratuit Inscription : ifc-cab@efb-paris.fr	Droit des Victimes F. Bibal
Baux commerciaux « Cession anticipée et modification des relations contractuelles » Niveau 2	Mardi 20 juin de 9h à 13h Maison du Barreau - Tarif : 80 €	Droit immobilier M-L Sainturat
Structures d'exercice des cabinets d'avocats Niveau 2	Mercredi 28 juin de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 150 €	Vie professionnelle en partenariat avec LAMY, ANAFA - J.J. Daigre

Les Mercredis du droit du transport « IDIT »  
le 10 mai « Droit Social du Transport routier » de 17h à 20h  
le 7 juin « Vol de Marchandises » de 17h à 20h à l'EFC  
Inscription : contact@iditasso.fr

Personnalités Pathologiques : réponses pratiques  
Jeudi 29 juin de 14h à 18h  
Bibliothèque de l'Ordre - Tarif : 80 €  
site EFC : www.efb-paris.avocat.fr

# Commissions ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,  
il convient désormais de s'inscrire par email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)  
Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

Chacune vaut équivalence de 2 heures  
au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

## Commission Ouverte Internationale – Sous-commission Arbitrage International et Place de Paris

Responsables :

Mme Laurence Kiffer et M. Louis Degos.

**Mardi 16 mai à 17h30, salle du Pont Neuf.**

**Thème :** « L'inter-Pacific Bar Association (IPBA), présentation et compte rendu de congrès ».

**Intervenants :** Jean-Claude Beaujour, avocat à la Cour et José Rosell, avocat à la Cour et cofondateur de l'IPBA.

## Commission Bioéthique et Droit de la Santé

Responsables :

Mme Laurence Azoux-Bacrie et M. Soliman Le Bigot.

**Mardi 16 mai à 18h, salle du Barreau.**

**Thème :** « Alimentation et obésité ».

**Intervenant :**

M. Jean-François Moll, dirigeant de JFM Conseil.

## Commission Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum.

### en partenariat avec la Commission Marchés Emergents Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérald Bigle.

**Mercredi 17 mai à 18h30, à l'auditorium de la Maison du Barreau.**

**Thème :** « Les aides publiques au financement et les obligations des chaînes en matière de production et de diffusion des œuvres audiovisuelles ».

**Intervenants :** Mme Fabienne Fajgenbaum, M. François Pouget, avocats à la Cour.

## Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq.

### Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables :

Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real.

**Jeudi 18 mai à 18h, salle du Barreau.**

**Thème :** « Le certificat médical et la protection du majeur ».

**Intervenants :** Docteur Cressard, Président de la section éthique et déontologique de l'Ordre National des Médecins – Mme Geneviève Augendre, AMCO.

## Commission Ouverte de Droit Social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal-Nerson, et M. Paul Bouaziz.

**Conférence débat le jeudi 18 mai de 16h45 à 18h45 à la Bibliothèque de l'Ordre.**

**Thème :** « La part du contrat dans le rapport d'emploi »

**Intervenant :** M. Antoine Jeammaud, professeur à l'Université Lyon II.

## Commission de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Pericaud.

### Sous-commission Responsabilité Assurance des Constructeurs

Responsable : M. Michel Vauthier.

**Lundi 22 mai à 18h, salle du Barreau.**

**Thème :** « Les prescriptions du CCAG pour les marchés d'état et les collectivités publiques ».

**Intervenant :** M. Hugues Marganne, avocat à la Cour.

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

Email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Si vous souhaitez recevoir ou repiquer les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !

## Présomption d'innocence

La Commission européenne a publié, le 26 avril dernier, un Livre vert visant à déterminer si la présomption d'innocence est comprise de la même manière dans tous les Etats membres de l'Union européenne et a donc ouvert une vaste consultation sur le sujet.

Les parties intéressées peuvent transmettre leurs réponses aux questions soulevées **avant le 9 juin prochain** par courriel à [jls-justicepenale@cec.eu.int](mailto:jls-justicepenale@cec.eu.int)

## Insolvabilité « principale »

La Cour de justice des Communautés européennes a, le 2 mai dernier, rendu un arrêt dans lequel elle a dit pour droit que la juridiction compétente pour ouvrir la procédure « principale » est, sauf exception dûment motivée, celle de l'Etat membre où se situe le siège statutaire du débiteur (*aff. C-341/04*).

Le centre des intérêts principaux d'une société débitrice est présumé être le lieu du siège statutaire où le débiteur gère habituellement ses intérêts.

A cet égard, lorsqu'une société exerce son activité sur le territoire de l'Etat membre où est situé son siège social, le fait que ses choix économiques soient ou puissent être contrôlés par une société mère établie dans un autre Etat membre n'écarte pas la présomption liée au lieu du siège statutaire.

## Règlement « Rome II »

Le Conseil Justice-Affaires intérieures a, le 28 avril dernier, avalisé la proposition de règlement « Rome II », qui définit la loi applicable dans les litiges transfrontaliers non contractuels.

Le commissaire européen à la justice, M. Franco Frattini, soutenu par plusieurs Etats membres, a obtenu la suppression d'une clause habilitant les Etats membres à conclure de futurs accords bilatéraux.

En échange, la Commission déposera une proposition énonçant les conditions dans lesquelles les Etats membres pourraient signer pareils accords bilatéraux.

Les ministres ont convenu d'exclure les dossiers en diffamation ou d'atteinte à la vie privée de la portée du règlement. La règle générale prévoit l'application de la loi du pays où le dommage est survenu.

## Appels d'offres

### Buenos Aires

La délégation de la Commission européenne en Argentine a, le 4 mai dernier, publié un avis de pré-information individuel relatif à des marchés de services ayant pour objet la prestation, par une équipe d'assistance technique à concurrence de 44 mois-hommes au total, de services d'assistance technique internationale dans le cadre du projet « Renforcement du système de protection des droits de l'Homme » (*réf.2006/S 85-089304, JOUE S85, du 4 mai 2006*). **L'avis de marché sera publié le 31 mai.**

### Bruxelles

Le Parlement européen a publié, le 29 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services d'experts dans le domaine des questions réglementaires et des politiques émergentes relevant de la compétence de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (*réf.2006/S 83-087135, JOUE S83, du 29 avril 2006*).

**Réception des offres avant le 19 juin.**

### Niamey

Le Ministère de l'économie et des finances du Niger a publié, le 4 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet la mise en place d'un dispositif d'appui conseil au niveau du Ministère de la justice pour appuyer la poursuite des réformes judiciaires et le développement de la politique sectorielle dans le secteur (appui au processus de planification, d'organisation des tâches, développement de stratégies, mise en place d'outils de gestion et de politique sectorielle,

formation d'agents, gestion et suivi du projet) (*réf.2006/S 85-089308, JOUE S85, du 4 mai 2006*).

**Réception des offres avant le 5 juin.**

Renseignements : DBF

Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77

E-mail : [dbf@dbfbruxelles.com](mailto:dbf@dbfbruxelles.com)

Site : [www.dbfbruxelles.com](http://www.dbfbruxelles.com)

## Agenda

### Colloque de printemps

Le Barreau des Hauts-de-Seine organise son colloque de printemps 2006 le **mardi 23 mai de 16h à 19h** à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177, avenue Joliot-Curie à Nanterre, sur le thème « La généralisation de la responsabilité pénale des personnes morales depuis le 31 décembre 2005 (article 54 de la loi « Perben II » du 9 mars 2004) ». Au programme :

- « Présentation de la réforme » ;

- « L'abus de biens sociaux » ;

- « Le cumul de responsabilité entre la personne morale et la personne physique » ;

- « L'entrave et la sécurité du travail » ;

- « Les infractions en droit économique » ;

- « L'incidence de cette évolution législative sur les pratiques du parquet ».

Seront notamment présents M. Michel Bart, Préfet des Hauts-de-Seine, M. Claude Duvernoy, Bâtonnier de l'Ordre des avocats des Hauts-de-Seine, M. Alain Coeuret, professeur agrégé des facultés de droit, Mme Valérie Tandeau de Marsac, MM. Jean-Eric Cros, Dominique Ferre et Christophe Plagniol, avocats au Barreau des Hauts-de-Seine, et Mme Catherine Sorita-Minard, Vice-procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Renseignements et inscriptions :

Barreau des Hauts-de-Seine

Tél. : 01 55 69 17 03 - Fax : 01 55 69 17 10

E-mail : [a.crotti@barreau92.com](mailto:a.crotti@barreau92.com)

## Conférence de l'Adij Mardis de l'Adij



L'association pour le développement de l'informatique juridique, en partenariat avec les éditions juridiques de Lexbase, organise une conférence le **mardi 30 mai à 17h30** à la Maison du Barreau, sur le thème du « Téléchargement : débat autour des nouvelles dispositions du projet de loi ». Cette conférence sera suivie d'une réunion amicale autour d'un verre. Paf : 16€ (gratuit pour les membres de l'Adij).

Renseignements et inscriptions :  
Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente de l'ADIJ  
Fax : 01 42 68 15 45  
E-mail : coordination.adij@salans.com  
Site : www.adij.fr

## Salon I-expo 2006



Dans le cadre du Salon I-expo 2006 qui se tiendra au CNIT Paris La Défense, l'Adij organise une conférence le **mercredi 31 mai de 17h à 18h30** sur le thème : « Bilan 2005-2006 des actualités juridiques en matière d'information numérique ou comment agir en connaissance de cause et sans risques dans la société de l'information ». Entrée libre et gratuite.

Renseignements : Mme Fanny Hubert  
Tél. : 01 44 26 26 22  
E-mail : gestion@spat.fr  
Site : www.i-expo.net

## Vie du Palais

### Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à **19h30**.

• **jeudi 18 mai**, 21<sup>e</sup> séance.

#### Sujets :

- « Les parallèles peuvent elles se rejoindre? »

- « A-t-on vraiment marché sur la lune? »

Rapporteur : M. Alexandre M. Braun, 10<sup>e</sup> secrétaire.

Renseignements :  
M. Benoit Deniau, 11<sup>e</sup> secrétaire  
Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41  
E-mail : benoit.deniau@bdf.net

### Célébration de Saint Yves Messe de Saint Yves

Une messe sera dite, le **dimanche 14 mai à 8h45 précises**, en la Sainte Chapelle, par Monseigneur Romero, président des Tribunaux ecclésiastiques d'Ile de France et le Père Philippe de Kergorlay, prêtre et aumônier de prison, avec le concours de la chorale de l'église Sainte-Thérèse de Rueil-Malmaison.

Renseignements : M. Denis Talon, AMCO,  
président du Groupe catholique du Palais  
Tél. : 01 42 36 59 25

### Défilé des Bretons de Paris

Les Bretons de Paris invitent les avocats à les rejoindre, en robe, le **dimanche 21 mai à 10h30 (et non le dimanche 14 comme annoncé dans le Bulletin n°16)** pour le défilé au départ de 22 rue Delambre dans les locaux de la mission bretonne.

Renseignements :  
M. Didier Berhault, avocat à la Cour  
Tél. : 01 40 19 99 20 - Fax : 01 40 19 99 25

### Sauvegarde maritime

L'association des juristes franco-britanniques organise :

- le **dimanche 28 mai à 17h**, une visite du remorqueur « Abeille Bourbon », suivie d'un cocktail à 18h30 au Musée de la Marine du Château de Brest.

- le **lundi 29 mai de 8h45 à 17h**, un colloque à l'Ecole Navale de Brest sur le thème : « France Royaume-Uni : Sauvegarde maritime - Enjeux et perspectives ».

Plusieurs membres de la Royal Navy et de la Marine nationale seront présents.

Entrée gratuite, inscription nécessaire.

Renseignements et inscriptions :  
Secrétariat Commandant  
Tél. : 02 98 23 44 55 - Fax : 02 98 23 44 56  
E-mail : eocmsecddt@ecole-navale.fr

### La Voix de son maître

L'association des musiciens du Palais, en partenariat avec le Lions Club Paris Sainte-Geneviève, propose un concert de musique classique donné par « l'Orchestre du Palais » le **vendredi 2 juin à 20h**, salle des fêtes de la Mairie du 13<sup>e</sup>, 1 place d'Italie.

#### Au programme :

- concerto grosso de Locatelli,  
- concerto pour flûte de Vivaldi,  
- extraits de la suite de Janacek,  
- symphonie n°96 de Haydn (version Salomon pour cordes et flûte).  
Entrée : 15€ au profit de l'action du Lions Club Paris Sainte-Geneviève « les maladies orphelines ».

Renseignements et inscriptions :  
Mme Marie-José Tarle - 23, allée des Battues - 94430 Chennevières sur Marne  
Tél. : 01 45 76 98 38 - 06 83 26 66 60

## Carnet

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé leur ouvrage à la bibliothèque de l'Ordre :

Mme Armelle Casalis et M. Thierry Jacomet, avocats à la Cour, « Location d'actions ou de parts sociales. La loi Jacob-Dutheil du 2 août 2005 ».

*Le Bâtonnier et le Conseil remercient les donateurs.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Emmanuelle Defosse



## Réussir ensemble



### Recruter

Aider les cabinets  
d'avocats à recruter

Vous êtes un cabinet ou une entreprise à la recherche

- d'un juriste généraliste ou spécialisé
- d'un avocat expérimenté pour une collaboration ou une vacation,
- d'un futur associé.

### Conseiller

Aider les avocats  
sur la gestion de leur  
carrière



Vous êtes avocat à la recherche

- d'une réflexion sur votre évolution professionnelle,
- d'une collaboration,
- d'une reconversion.



### Informier

Un espace  
à votre disposition

- une salle de documentation (revues, presse, annuaires, ordinateurs...)
- une sélection de liens favorisant vos recherches

DES PROFESSIONNELS  
VOUS ÉCOUTENT  
ET VOUS CONSEILLENT :

Elisabeth KATZ,  
consultante senior RH,  
Séverine VIEILLE,  
juriste spécialisée en RH.

Maison du Barreau  
2 rue de Harlay • 75001 Paris  
01 44 32 49 78 • 01 44 32 47 94  
bureau.carriere@avocatparis.org